Recharges pour véhicules électriques bientôt interdits au siège

Un non-sens écologique !

FO France TV vient de constater que les places de parking permettant de recharger les véhicules électriques et hybrides rechargeables, au 1er sous-sol du parking du Siège, ne seront bientôt plus accessibles aux personnels de l'entreprise. Une affichette rouge vient désormais préciser que ces places sont réservées à des véhicules appartenant à France TV.



Or, nous le savons bien, les véhicules de reportage ne stationnent pas à cet endroit. Alors, pour qui ces places sont-elles désormais réservées ? Aux seuls personnels qui disposent d'un véhicule de fonction ?

FO dénonce cette initiative, qui va créer une inégalité de traitement entre salariés. Surtout, voilà qui risque de poser de gros problèmes aux personnels vertueux, qui ont fait le choix de ce type de véhicule en connaissance de cause, et sachant, notamment, qu'il leur serait possible de recharger leur véhicule dans l'entreprise.

A l'argument selon lequel il s'agirait alors d'un avantage en nature, ou selon lequel l'entreprise n'a pas à payer les quelques euros de recharges pour les véhicules personnels des salariés, FO répond que ce n'est pas un problème : il existe en effet des solutions techniques permettant de facturer ce « plein » aux usagers concernés.

C'est notamment ce qu'il se passe à l'INA, à Bry sur Marne, avec le système « *ze watt* ».

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15

Il n'est pas possible en tous cas pour l'entreprise d'avoir laissé inciter des salariés à faire ce choix de s'équiper de la sorte, pour leur expliquer ensuite qu'ils ne pourront plus charger ces véhicules, après l'avoir accepté dans un premier temps. Il serait en effet regrettable de véhiculer un message selon lequel « seuls sont désormais admis dans le parking les véhicules personnels fonctionnant à l'énergie thermique ».

FO appelle donc à une réunion d'urgence à ce sujet, afin qu'une solution puisse être trouvée au plus vite.

Il n'est pas logique en tous cas pour l'entreprise d'avoir incité des salariés à faire ce choix de s'équiper de la sorte, pour leur expliquer ensuite qu'ils ne pourront plus charger ces véhicules, après l'avoir accepté dans un premier temps.

FO réclame la mise en place de bornes de recharges supplémentaires et appelle donc à une réunion d'urgence à ce sujet, afin de trouver les solutions au plus vite, dans le respect des normes environnementales.

Paris, le 29 mars 2022

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15